



Voiture accidentée sans ct

Par **sam**, le **14/12/2010** à **22:57**

Bonjour,

Ma voiture a été vandalisée, je pense qu'elle ne sera pas réparable ms voila mon CT n'est plus valide depuis 1 an, est ce que mon assurance peut refusé le remboursement des degats, merci pour vos réponses rapide

Par **sam**, le **15/12/2010** à **21:06**

vous battez pas pour répondre, ca m'aiderais beaucoup si qqun pouvait m'eclaircir la dessus

Par **chaber**, le **19/12/2010** à **15:43**

Bonjour

Les intervenants sur le site sont des bénévoles et ne peuvent pas toujours donner réponse immédiatement

Si vous êtes assuré contre le risque de vandalisme, il y aura nomination d'un expert qui se rendra compte que le controle technique n'a pas été fait.

Il estimera la valeur de votre véhicule déduction faite des frais qui auraient dus être effectués

lors du passage au controle technique.

Seuls seront pris en charge les dommages réels résultant du vandalisme.